Mairie de SAINT SERIES - Avenue des Cévennes – 34400 SAINT SERIES

Internet : www.saint-series.com -

PV du conseil Municipal du 1 avril 2023

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Election du maire à bulletins secrets
- Election du nombre des adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local

Personnes présentes :

Didier Alric, Président de la délégation spéciale de la Préfecture de l'Hérault
Michel Recor, Vice- Président de la délégation spéciale de la Préfecture de l'Hérault
Karina Mahiaoui, secrétaire de la Mairie de Saint-Sériès
De Fosset Nathan
De Ory Solveig
Dubreuil Hélène
Guillermin Errine
Humblot Leslie
Jeanjean David
Marin Elise
Mazure Christian
Person Yves
Ribennes Thérèse
Rouvière Jacques
Solignac Thomas
Thomas Géraldine
Tronnet Laurent
Verlaguet Marie-Noëlle
Personnes absentes : aucune

1. **Désignation d'un secrétaire de séance et des 2 assesseurs**

10h02 : Didier ALRIC, fait un discours d'accueil. Ensuite, il fait l'appel : tout le monde répond présent. Il demande un volontaire pour être secrétaire de séance. Thérèse Ribennes est désignée. Ensuite sont nommés 2 assesseurs. Nathan de Fosset et Errine Guillermin sont désignés. Il passe la main à la personne la plus âgée des élus pour démarrer la séance. C'est Jacques Rouvière, le doyen, qui est désigné.

2. **Election du maire**.

Jacques Rouvière demande qui souhaite se présenter au poste de maire. Un seul candidat se présente : Yves Person. Le vote à bulletins secret est réalisé.

Dépouillement : Yves Person 15 votes.

Yves Person est élu maire au premier tour à l'unanimité.

Jacques Rouvière lui remet l'écharpe tricolore. Yves Person prend la direction de la séance.

3. Election du nombre des adjoints.

Yves Person nous explique que nous devons élire au minimum 1 adjoint et au maximum 4 adjoints. Il propose 4 adjoints. Le vote à main levée est réalisé. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le résultat du vote fixe le nombre d'adjoints à 4 à l'unanimité.

4. Election des 4 adjoints.

Election du Premier adjoint : Yves Person demande qui souhaite se présenter comme Premier adjoint. Un seul candidat se déclare : Géraldine Thomas. On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement : Géraldine Thomas, 15 votes.

Géraldine Thomas est élue Première adjointe au premier tour à l'unanimité.

Election du Deuxième adjoint : Yves Person demande qui souhaite se présenter comme Deuxième adjoint. Un seul candidat se déclare : Thérèse Ribennes. On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement : Thérèse Ribennes 15 Votes.

Thérèse Ribennes est élue Deuxième adjointe au premier tour à l'unanimité.

Election du Troisième adjoint : Yves Person demande qui souhaite se présenter comme Troisième adjoint. Un seul candidat se déclare : Solveig de Ory. On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement : Solveig de Ory 15 Votes.

Solveig de Ory est élue Troisième adjointe au premier tour à l'unanimité.

Election du Quatrième adjoint : Yves Person demande qui souhaite se présenter comme Quatrième adjoint. Un seul candidat se déclare : Christian Mazure. On procède au vote à bulletin secret.

Dépouillement : Christian Mazure 15 Votes.

Christian Mazure est élu Quatrième adjoint au premier tour à l'unanimité.

Yves Person indique qu'il représentera la commune au sein de la communauté de communes du Pays de Lunel.

5. Charte de l'élu local

Yves Person fait la lecture de la charte de l'élu local.

Il remercie l'ensemble des élus, les personnes présentes lors de l'élection, l'ensemble de la Délégation spéciale de la Préfecture, Didier Alric, Michel Recor et Wenda Fantina ainsi que la secrétaire Karina Mahiaoui pour le travail réalisé jusqu'à l'élection du Maire.

6. Clôture de la séance.

11h02 : Yves Person annonce la clôture du Conseil Municipal.